









RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ

GOUVERNEMENT DE LA GUYANE FRANÇAISE

# EXPOSÉ

FAIT PAR

LE GOUVERNEUR EN MISSION SIADOUS

A L'OUVERTURE

DE LA SESSION ORDINAIRE

DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE 30 NOVEMBRE 1929



CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1929



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

---

## GOUVERNEMENT DE LA GUYANE

---

### EXPOSÉ

FAIT PAR LE GOUVERNEUR EN MISSION SIADOUS

A L'OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL

*Le 30 novembre 1929.*

---

Messieurs les Conseillers généraux,

L'Administration de la Colonie va soumettre à vos délibérations, au cours de cette session le projet de budget de 1930.

Les dépenses y sont inscrites pour..... 49,970,965 fr.

Les recettes normales s'élèvent seulement à. 46,170,965 »

L'équilibre ne sera donc possible qu'au  
moyen d'une subvention de..... 3,800,000 »  
à demander à la Métropole.

L'ère des déficits continue ; elle s'est ouverte il y a près de 15 ans. Seules les années 1918, 1924 et 1925 se sont soldées par des excédents de recettes. Toutes les autres ont eu un excédent de dépenses ; celui du seul exercice 1928 s'est élevé à..... 6,292,203<sup>r</sup>05.

Aussi, à la fin de l'exercice 1928, la dette totale de la colonie était-elle de..... 11,442,756<sup>r</sup>40.

MM. les ministres des colonies et des finances ont bien voulu prendre intérêt à cette situation et m'annoncer leur in-

inv 5532  
Br no 134

80004237

tention de demander au Parlement la subvention qui nous permettra de payer cet arriéré.

L'exercice 1929 sera, lui aussi, en déficit d'environ 5 millions bien que, cependant, votre Assemblée ait déjà réalisé, à son avantage, un effort fiscal appréciable. Pour lui encore nous pouvons, je crois, être assurés du concours financier de la Métropole.

Vous êtes, messieurs, trop avertis des causes de la crise que traverse la Guyane pour penser que le budget de 1930 et quelques uns de ceux qui suivront pourront, malgré notre bonne volonté, s'équilibrer avec les seules ressources locales.

\* \* \*

La crise qui atteint ce pays est profonde et durable.

La production de l'or ne se maintient aux environs de 1,400 kilos qu'au prix de recherches et d'un travail de plus en plus ardu.

L'essence de bois de rose dont l'exportation avait atteint 104,000 kilos en 1926 ne donne plus lieu, en 1928, qu'à une sortie de 54,000 kilos et la production ira décroissant.

Le balata qui avait passé les 1,000 tonnes en 1920 a disparu presque complètement ; peut-être cette année-ci la production n'arrivera-t-elle même pas à 50 tonnes.

Les trois produits qui ont ainsi, pendant des années, contribué plus que tous autres à la prospérité de la Guyane et aux recettes de son budget nous feront donc de plus en plus défaut.

L'exportation des bois qui avait été de plus de 7,000 tonnes en 1920 est tombée à 3,463 en 1928 ; mais elle a tendance à se relever cette année-ci puisque les trois premiers trimestres la portent à 4,184 tonnes.

Le cacao, après une longue période de délaissement qu'accuse en particulier l'année 1925 avec 5 tonnes à la sortie, passe successivement en 1926, 1927 et 1928 à 14, 15 et enfin 30 tonnes.

Le tafia a lui aussi, ces derniers temps, une légère tendance à l'augmentation. On constate une exportation de 1,319 hectos en 1927 ; 1,445 en 1928 ; celle de l'année en cours est de 1,008 hectos pour les 9 premiers mois.

Mais, ces légers progrès pour le cacao et le tafia sont loin de compenser les diminutions relatives au balata et à l'essence de rose ainsi que les difficultés accrues de production de l'or.

Cette situation économique critique va-t-elle durer ? Des perspectives meilleures sont-elles possibles et à quelles conditions ?

Les procédés d'extraction de l'or sont restés rudimentaires ; la majeure partie des terrains a été prospectée et les découvertes sensationnelles seront de plus en plus rares. De plus, les orpailleurs opèrent, le plus souvent, par petites équipes incapables d'effectuer les travaux importants qui assureraient un meilleur rendement.

L'insécurité de la région des placers, le défaut de communications, les difficultés de l'existence sont partiellement cause de cette situation.

Il faut le reconnaître : on n'a, jusqu'à ce jour, rien fait d'utile pour améliorer les conditions de travail et de vie de tous ceux qui allaient chercher dans la grande forêt les richesses de la Guyane : or, balata, bois de rose. Eux-mêmes, d'ailleurs, ayant souvent gagné très vite de grosses sommes, trouvaient normal de venir les dépenser aussi rapidement dans les bourgs accueillants de la Côte. Mais maintenant les belles trouvailles deviennent très rares et le labeur quotidien subvient à peine aux besoins de chaque jour ; il faut donc s'établir à demeure sur le terrain ; il faut y vivre des mois, des années.

C'est donc maintenant que le défaut d'organisation de l'intérieur se fait sentir et qu'il convient de donner à ces familles laborieuses des conditions de vie rendues meilleures par la sécurité, la création de voies de communication, l'aménagement de villages agréables et sains, l'assistance médicale, l'instruction des enfants, la justice.

Le Ministre a bien voulu non seulement approuver le principe de cette organisation, mais encore me laisser espérer une aide financière pour en réaliser les commencements.

Ces progrès ne peuvent manquer d'avoir une répercussion heureuse sur le travail des orpailleurs.

Ils l'auront également sur le développement des exploitations de l'or par procédés industriels puissants auxquels la Société

des placers Saint-Elie, Adieu-Vat a actuellement recours et qu'emploiera également la Société Franco Équatoriale Minière et Industrielle dès que la piste automobilisable prévue joindra le Maroni à la région de P. I.

Pour ces raisons j'estime que la production de l'or doit normalement augmenter dans un avenir assez proche.

\* \* \*

Je ne saurais en dire de même de celle de l'essence de bois de rose et du balata qui est appelée à disparaître.

\* \* \*

La culture de la canne à sucre, par contre, s'intensifie. Jusqu'à ces derniers temps un gros aléa pesait sur elle : l'incertitude de l'octroi du contingent spécial. Mais le ministre, averti de la situation de la colonie, a pu, non sans avoir à vaincre certaines difficultés, faire mettre définitivement, à la disposition de la Guyane, par décret du 22 juin 1929, la totalité du contingent dont il disposait, soit 700 hectares.

Bien qu'appréciant à sa valeur les avantages pour la colonie de cette mesure, j'avais demandé encore au département un nouveau contingent très important et fait valoir les considérations qui, à mes yeux, justifiaient cette faveur.

Mais la décision compétente au Parlement.

Il existe, en matière de contingentement des rhums coloniaux, des positions très nettement arrêtées aussi bien de la part de la Métropole, que de nos autres colonies sucrières et rhumières ; ces positions ont été consacrées pour 10 ans par la loi du 27 décembre 1927 et le Ministre des colonies vient de me faire connaître qu'il serait imprudent de compter obtenir actuellement satisfaction ; il faut nous contenter de l'attribution des 700 hectares qui n'en représente pas moins, j'y insiste, le maximum de ce que les circonstances actuelles comme les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur permettaient d'obtenir.

La culture de la canne en Guyane devra aussi permettre de faire face à toute la consommation locale ; les importations de rhum qui ont été de 159 hectares en 1926, de 124 en 1927 et de 56 en 1928 doivent disparaître progressivement.

Des quelques indications que je viens de donner il résulte qu'il serait peu sage de se lancer, dès à présent, dans cette culture d'une façon immodérée.

\* \* \*

D'autres cultures doivent retenir l'attention.

Le cacao, rappelai-je tout à l'heure, voit augmenter depuis 3 ans le chiffre de ses exportations. Mais combien ce chiffre apparaît minime, sans même le comparer à la production d'autres pays, si l'on observe qu'il y a 10 ans l'exportation locale était de 40 tonnes et que le cacao vient admirablement dans ce pays où on le trouve, d'ailleurs, à l'état sauvage dans les hautes vallées. Déjà en 1720 une véritable forêt en fut découverte aux sources du Camopi par un envoyé du Gouverneur de la colonie ; d'autres découvertes du même genre suivirent et pendant quelques années, malgré les difficultés de transport, du cacao provenant de ces régions fut exporté. Récemment un industriel Guyanais en découvrait une forêt dans le haut Maroni.

En 1787 d'ailleurs on comptait 170,000 cacaoyers dans les plantations de la région du littoral.

Il n'y a donc pas de raisons pour que, si le cacao de la Guyane est cultivé avec soin et bien préparé, il n'atteigne, sur le marché, les cours des bonnes espèces des pays voisins. Mais, en cette matière comme en beaucoup d'autres, il faut s'organiser contre la concurrence et on n'y arrive que par l'effort.

On ne saurait trop recommander aux agriculteurs de ce pays d'annexer à leurs cultures un verger de cacaoyers convenablement aménagé, qu'ils agrandiraient un peu tous les ans et qui, ensuite et pendant long-temps, leur assurerait sans grand travail, des ressources d'autant plus appréciées que leur famille augmenterait ou que leurs forces baisseraient.

La plantation de cacaoyer, c'est une rente en terre qu'il est sage de préparer quand on est jeune et vigoureux.

Dans l'espoir que mes conseils seront suivis par quelques-uns, j'ai fait préparer, en pots de bambous, des milliers de plants qui seront gratuitement distribués dès que la saison des pluies sera établie.

\* \* \*

C'est pour les raisons que je viens de vous dire que j'ai demandé et compte recevoir sous peu de la Côte d'Ivoire des

baies d'un caféier très intéressant « l'Excelsa », qui me paraît devoir réussir en Guyane bien mieux que les « Arabica » que l'on y trouve un peu partout. Les plants en seraient ultérieurement remis aux agriculteurs.

Voilà donc deux cultures en vue d'exportation qui me paraissent des plus intéressantes pour la Guyane. L'Administration commence, d'ailleurs, à s'outiller pour aider l'agriculture; un ingénieur agronome a été nommé qui entreprendra progressivement toutes études et tous essais agricoles nécessaires.

\* \* \*

Je ne laisserai pas cet examen rapide des ressources de la colonie sans parler de l'exploitation forestière et de l'élevage.

La Guyane a, certes, de très beaux bois, mais l'exploitation rationnelle, avec les moyens mécaniques appropriés indispensables en ce pays si pauvre en main-d'œuvre, est à peine ébauchée.

Vous aviez pensé, l'année dernière, d'accord avec M. le Gouverneur Maillot, pouvoir déclancher ce mouvement en octroyant, moyennant l'exécution de certains travaux publics, la propriété de très vastes régions forestières (450,000 hectares). Mais le contrat n'a pas été accepté par le Pouvoir Central parce que contraire aux textes et à la jurisprudence actuellement admise en matière de concessions coloniales.

Un autre contrat, passé sur les mêmes bases, entre la colonie et la Société Franco-Équatoriale Minière et Industrielle a été également rejeté par le département; mais une nouvelle convention vient d'être conclue que vous avez approuvée et qui, espérons-le, aura un sort plus heureux et, tout en assurant l'aménagement d'une piste automobilisable de plus de 80 km, amènera probablement le concessionnaire à exploiter la forêt avec des moyens mécaniques.

Cette exploitation forestière constituerait un très utile enseignement.

\* \* \*

L'élevage, vous le savez, Messieurs, a été florissant en Guyane. En 1853, on comptait 16,000 bovidés dans les savanes du littoral; un recensement effectué cette année-ci n'en accuse plus approximativement que 3,000.

Les causes de cette régression ont été exposées à diverses reprises dans un *Journal officiel* de l'époque la « Feuille de la Guyane »; la principale est la négligence des éleveurs.

Sauf de très rares exceptions, cette négligence est encore la règle; j'en avais encore récemment des exemples: des propriétaires de troupeaux cachant plusieurs décès suspects de crainte d'être contraints à sortir de leur laisser-aller et risquant par cela même de provoquer la contamination de tout le cheptel du pays.

Certes, nous avons maintenant un vétérinaire et son service s'organise progressivement. Mais, en élevage comme pour d'autres matières, il faut bien se dire qu'il ne faut pas tout attendre de l'Administration, que le concours des services techniques demande, pour pouvoir utilement s'exercer, la bonne volonté des intéressés eux-mêmes et le respect des disciplines sociales sans lesquelles il n'est aucun progrès.

Maintes questions sont actuellement à l'étude au sujet de l'appui à donner à l'élevage: introduction de plantes fourragères qui ont fait leur preuve dans des pays voisins, protection du bétail à l'étable, recherche d'une clôture peu coûteuse permettant le parcage des bovidés et la protection des plantations, amélioration de la race, protection contre les épizooties, les tiques.

J'ajoute qu'un décret du 22 octobre dernier a modifié la vieille réglementation des Halles et ménageries et que, tout en maintenant le principe de la communauté des savanes et en respectant les droits acquis, il donne la faculté aux éleveurs sérieux d'obtenir la jouissance exclusive de vastes parcelles non utilisées à ce jour et qu'ils aménageront en vue d'un élevage rationnel.

L'élève du bétail peut donc redevenir florissant en Guyane.

L'Administration de la colonie est actuellement outillée pour aider utilement les efforts des éleveurs consciencieux.

\* \* \*

La Guyane possède d'autres ressources en puissance.

A titre d'exemple, je citerai le carapa, arbre que l'on trouve un peu partout dans la colonie, parfois en peuplements importants et dont les fruits renferment beaucoup d'huile. A diverses reprises, la fabrication industrielle de cette huile fut tentée, puis abandonnée. Elle a été reprise tout récemment

par un jeune Cayennais en vue de la préparation du savon. L'Administration a aidé et aidera le plus possible cette initiative qui peut être le point de départ d'une exploitation importante non pas seulement pour la consommation intérieure, mais encore pour l'exportation.

\* \* \*

Le rapide examen que je viens de faire de la situation économique et des possibilités de la Guyane démontre que la crise que nous traversons peut être surmontée par le travail de tous, principalement par le travail de ceux qui créent de la richesse : les agriculteurs, les éleveurs, les exploitants de mine ou forestiers, les industriels.

La Métropole, d'ailleurs, va nous venir en aide pour cela ; je vous ai, déjà depuis un certain temps, fait connaître les intentions du Ministre à ce sujet — et, pour ma part, je lui adresse ici, au nom de la Guyane, mes plus vifs et respectueux remerciements.

Par un radio reçu hier soir, le ministre me confirme les dispositions prises en faveur de la Guyane, mais il insiste en même temps au nom du Gouvernement, sur l'obligation pour la colonie de faire de son côté immédiatement un effort fiscal parallèle.

« A la veille de la session ordinaire du Conseil général, cable le ministre, je vous prie de souligner à cette assemblée l'importance de l'effort que le Gouvernement demande au Parlement pour 1930, malgré charges élevées déjà supportées par les autres colonies, notamment pour les sinistrés.

« Si le Gouvernement désire vivement aider la Guyane française dans son relèvement par une subvention ayant pour objet le règlement du passif et faciliter sa mise en valeur, il exige qu'un effort parallèle immédiat et continu soit fait par la colonie.

« En conséquence je vous prie de demander à l'Assemblée élue :

« 1<sup>o</sup> Le vote immédiat des augmentations de tarifs et la création d'impôts nouveaux demandés et chiffrés par la mission d'Inspection à 4,500,000 francs ;

« 2<sup>o</sup> La fusion rapide de l'Hôpital colonial et de l'Hôpital civil. »

Le ministre continue en demandant de réduire au minimum et si possible de supprimer les subventions données par le budget local.

Il termine en exprimant l'espoir que les représentants de la colonie et son Gouverneur pourront mener à bien, en ce qui leur incombe, l'œuvre de relèvement de la Guyane dont la réalisation doit être entreprise sans délai.

\* \*

Donc le budget qui vous est présenté est lui-même en déficit.

Je ne me dissimule pas qu'il peut présenter des lacunes. Du moins a-t-il été établi sincèrement et constitue-t-il une base loyale pour vos délibérations.

Les recettes y sont prévues pour . . . . . 19,970,965 fr. en augmentation de près de cinq millions sur les prévisions de l'année précédente.

Mais ce chiffre de 19,970,965 francs, nécessaire pour faire face aux dépenses, ne comprend pas seulement les ressources normales du budget ; il englobe aussi une somme de 3,800,000 francs que je demande à la Métropole à titre de subvention.

\* \*

La comparaison des prévisions de 1930 et de celles de 1929 fait ressortir de sensibles différences.

Elles résultent pour une part de ce que nous avons voulu nous rapprocher le plus possible de la réalité et n'inscrire que les recettes sur lesquelles nous estimons pouvoir compter.

Elles sont, en outre, la conséquence de l'inscription de taxes nouvelles.

La mission d'Inspection qui vient de quitter la colonie s'est livrée à une étude détaillée du régime fiscal et des impôts qu'en équité il paraît possible d'établir sans troubler la situation économique.

L'Administration de la colonie a tenu compte de la plupart des conclusions de ces études car elle en a reconnu le bien fondé.

Au surplus il est évident que le Ministre ne peut demander avec succès au Parlement de nous consentir une aide financière importante s'il ne l'assure en même temps que la colonie a fait, de son côté, le maximum d'effort fiscal.

Je vous propose donc :

1<sup>o</sup> Une légère augmentation du droit de circulation sur l'or natif ; elle n'est qu'une adaptation au tarif d'avant-guerre de la valeur actuelle de l'argent ;

2<sup>o</sup> De relever le tarif de la taxe spéciale sur les marchandises importées ; le projet prévoit une graduation dans la taxation selon qu'il s'agit de produits de première nécessité ou de marchandises de luxe ;

3<sup>o</sup> De créer un impôt de transmission sur les actions et obligations de sociétés ;

4<sup>o</sup> D'établir l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières ;

5<sup>o</sup> De créer une taxe annuelle frappant les sociétés anonymes et représentative des droits de mutation entre vifs et par décès ;

Ces trois taxes auront pour effet d'assujettir, les sociétés à des charges que seuls, jusqu'à ce jour, les particuliers supportaient. Cette situation était anormale et déjà, l'an passé, certains d'entre vous en avaient fait la remarque ;

6<sup>o</sup> De modifier les bases d'évaluation des biens meubles pour la liquidation des droits de mutation par décès ;

7<sup>o</sup> Enfin, d'élever les droits d'enregistrement tout en les maintenant modérés.

Toutes ces taxes vont évidemment grever le contribuable guyanais ; mais il faut considérer que leur vote nous assurera, comme je l'ai déjà dit, le concours de la Métropole non seulement pour des subventions annuelles qui nous permettront d'équilibrer nos budgets et de traverser la crise actuelle, mais encore pour la garantie de l'emprunt grâce auquel nous réaliserons une mise en valeur appréciable de certaines régions du littoral.

J'estime donc, pour ma part, que les nouvelles mesures fiscales que l'Administration de la colonie soumet à votre appréciation sont nécessaires et seront profitables.

Messieurs, il est, dans les recettes, une prévision sur laquelle je tiens à dire un mot : c'est celle du remboursement des journées de malades à l'Hôpital-hospice civil ; elle passe de 376,000 à 536,800 francs ; l'augmentation est de 160,800 francs. En voici les raisons : la ville de Cayenne payait, ces dernières années, pour l'entretien de ses indigents à l'Hôpital civil, un forfait de 40,000 francs ; le chiffre en fut porté à

80,000 francs l'année dernière. Or, il ressort de l'examen des dépenses effectuées à ce titre par l'hospice que de 1925 à 1928 inclus, il y avait eu 109,000 journées d'hospitalisation pour le compte de la ville de Cayenne et que, compte tenu des frais supportés par le budget local et de l'abonnement forfaitaire versé par la commune, le Budget local avait bénévolement supporté, aux lieu et place de la ville de Cayenne, une dépense de plus de 800,000 francs.

Dans la situation critique qu'il traverse, et étant donné l'aide financière qu'il demande à la métropole, le Budget local ne peut plus continuer de semblables faveurs.

J'aurai d'ailleurs l'honneur de vous soumettre en cours de session le projet de fusion de l'Hôpital Colonial et de l'Hôpital-Hospice civil. Une entente avec l'Etat nous permettrait de placer tout le service hospitalier de Cayenne dans l'Hôpital Colonial mis à la disposition de la colonie. Cette mesure nous assurerait en même temps que de sérieuses économies un fonctionnement plus satisfaisant du service. Le ministre des colonies approuve le projet et j'attends sa réponse— déjà annoncée— pour vous saisir définitivement.

\* \* \*

Les augmentations de dépenses du projet qui vous est soumis sont dues principalement aux causes suivantes :

1<sup>o</sup> Rajustement des traitements et salaires d'après la valeur actuelle du franc stabilisé.

Toutes proportions gardées, les soldes et salaires actuels sont très sensiblement ceux d'avant guerre ;

2<sup>o</sup> Application, qui aurait dû être faite plus tôt par l'administration locale, des rappels pour services militaires de guerre ;

3<sup>o</sup> Majoration des frais de transport que les budgets précédents avaient considérablement sous-évalués ;

4<sup>o</sup>. — Inscription au plan de campagne des travaux d'une somme de 1600,000 francs qui, tout en répondant aux besoins excède de 455,000 francs celle qui avait été admise pour l'année en cours ;

5<sup>o</sup> Edification du pavillon de la Guyane à l'Exposition intercoloniale de Paris en 1931.

Je n'insisterai pas autrement sur les dépenses, car l'exposé des motifs vous en entretiendra dans le détail.

Toutefois, je tiens à répondre ici à la critique suivante qui a été faite l'an passé : le personnel administratif est trop nombreux et maints chefs de service sont de grade trop élevé.

Il est exact que la Guyane, vieille colonie, s'est donnée une organisation complexe, à l'instar de nos possessions beaucoup plus peuplées. Cette organisation répond à des besoins, à des aspirations, à des intérêts que l'on ne peut supprimer ; elle entraîne l'emploi d'un personnel administratif nombreux. Ceci est la conséquence de cela ; quand on a voulu et qu'on accepte les causes, il faut s'incliner devant les effets.

Pour diriger les services, les animer, il faut des chefs. S'ils sont capables, ils paient largement leur solde. S'ils sont incapables, il appartient à l'Administration supérieure de les liquider. Que si des jeunes, des subordonnés présentent qualités et connaissances qui les désignent pour l'emploi de chef, une administration vigilante doit les pousser aux grades élevés et aux postes de commandement. Voilà ce qui doit être et voilà ce qui se fait non seulement dans l'Administration, mais dans le commerce, dans l'industrie, partout.

S'il s'agissait, Messieurs, de laisser aller à vau l'eau les destinées de la Guyane ou de les compromettre irrémédiablement, le choix des chefs n'aurait aucune importance. Mais, pour accomplir une œuvre de redressement, une œuvre de création, dont on ne saisit bien d'ailleurs les difficultés que quand on y participe effectivement, il faut des chefs.

Naturellement, l'Administration doit exiger des fonctionnaires de la conscience professionnelle, les connaissances que demande l'emploi, un effort tourné vers le travail utile. A cela, qui ne s'obtient pas du jour au lendemain, je m'emploie. J'ai d'ailleurs plaisir à reconnaître les qualités dont fait preuve, en général, le personnel administratif de Guyane.

Messieurs, le plus grand malheur de la Guyane est de n'avoir que très peu de population.

Sur ses 70,000 kilomètres carrés, on compte à peine plus de 30,000 habitants libres et stables, soit 1/2 habitant par kilomètre carré.

Il faut remarquer, d'autre part, que plus de la moitié de la population totale des communes réside à Cayenne, qui, s'il faut en croire le recensement de 1926, groupe près de 14,000 âmes.

Dans ces conditions, peut-on sincèrement penser pouvoir mettre rapidement le pays en valeur ?

Défendre la population contre les maladies qui la déciment est donc un de nos premiers devoirs, d'autant que le chiffre des décès est dans l'ensemble supérieur à celui des naissances.

Aussi le projet de budget qui vous est soumis prévoit-il la continuation de l'effort d'assistance médicale déjà entrepris. Je signale à ce sujet que depuis quelques mois la quinine est mise à prix coûtant à la disposition des habitants des bourgs ; je ne doute pas que progressivement son usage ainsi facilité ne se répande au mieux de la santé générale.

Vous n'ignorez pas, en outre, que l'installation récente à l'Institut d'hygiène de Cayenne d'un appareil Vernes permet un dépistage et un traitement plus efficace de la syphilis. Le nombre de malades traités pour cette maladie augmente sans cesse car, grâce à un approvisionnement important de novarsenobenzol, nous avons pu accorder la gratuité du traitement.

Persuadée d'accomplir un devoir social, l'Administration de la colonie poursuivra méthodiquement le programme que vous avez approuvé.

Mais il ne suffit pas de défendre la population existante ; il faut aussi, ayant conscience de la débilité dans laquelle la faiblesse de sa population maintient la Colonie, accueillir généreusement tous les bons travailleurs, en particulier tous les français, qui sont disposés à s'y établir.

Prenons exemple sur la Mère Patrie qui ouvre son foyer à tous ses fils, mêmes venus des terres lointaines et ne refuse à aucun d'eux les places auxquelles son mérite peut le porter.

\* \* \*

Puissent surtout les habitants de la Guyane cesser de regarder le passé où il ne trouveront que trop de motifs de disputes stériles et de causes de division destructive de tout progrès économique et social. Que tous, se tournant vers l'avenir, comprennent que par le travail, dans l'ordre et la con-

corde et grâce à l'aide de la métropole, il est possible de triompher de la crise que nous traversons.

Messieurs, Je déclare ouverte la session ordinaire du Conseil général.

Vive la Guyane !

Vive la République !

Vive la France !















